

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-121
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

OBJET :
**SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 16 JUIN 2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : **30 JUIN 2022**

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **30 JUIN 2022**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 juin 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE, Adrien ROUZAUD

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Sabine CHABERT,
Bernard GRIMAUD Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à François DEMANGEOT,
Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Brigitte BATIGNE Donne procuration à Chantal BARTHES,
Giovanni ZAMAI Donne procuration à Javier DE LA CASA,
Agnès SOULIER Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

Absents : Delphine SANTINI

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle aux associations :

- «D-Klic» (Festival Hip Hop) pour un montant de 3 000 €
- « A Vue d'œil » (expo photographe Ukrainien) pour un montant de 432 €
- « COC » (croissance du club) pour un montant de 14 000 €
- « ROC » (montée en fédérale 1) pour un montant de 30 000 €
- « Club canin chaurien Halt « O » Croc » (concours de ring) pour un montant de 2000€

- « Solidaire légion étrangère » pour un montant de 3500€
- « BTP- CFA » (participation apprenti chaurien) pour un montant de 75€
- « Cinéma d'automne » (participation Cinéma Plein Air) pour un montant de 3 000 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 6574 du budget Ville 2022 pour un montant total de 56 007 €.

Les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € cumulés ne seront versées qu'après avoir fourni les éléments de justification validés par expert-comptable.

Vu la Commission des Finances en date du 22 juin 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2022 sur l'article 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme Hélène GIRAL n'a pris part ni au débat ni au vote pour la subvention du ROC.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 23 juin 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le	29 JUIN 2022
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	28 JUIN 2022
Par publication le :	30 JUIN 2022
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Envoyé en préfecture le 28/06/2022
Reçu en préfecture le 28/06/2022
Affiché le 30 JUIN 2022
ID : 011-211100763-20220623-DB2022121-DE